

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 en mairie de Trigance sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	7 + 6	13
Total des voix : 15		

**Etaient présents :**

5 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

**Ont donné pouvoir :**

Date de convocation
10/11/2022

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Romain COLIN** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteurs de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Paul CORBIER** ;

Délibération  
n°22\_11\_B9\_08

**Opération Ecogardes – Garde forestière régionale – Année 2023**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose, le projet de poursuite de l'opération Ecogardes – garde régionale forestière sur l'année 2023.

**Crises et aléas toujours au programme**

Face au probable maintien de risques accrus dus aux incertitudes sur l'évolution de la situation climatique entraînant entre autres des situations inédites sur le maintien des ressources en eau, auxquelles s'ajoutent des tensions énergétiques dues à la situation géopolitique, il est à craindre que l'année 2023 soit encore marquée par de nombreux aléas. :

Dans ce contexte, la Région SUD poursuit son engagement dans la prévention des risques et confirme son soutien pour mobiliser un effectif de gardes forestiers régionaux adapté aux besoins du territoire en prévoyant une montée en puissance des patrouilles durant la saison estivale.

**Vers un maintien des moyens humains en avant et après saison**

Comme en 2022 et à la faveur de la complémentarité des missions, il est envisagé de mobiliser 2 chefs de secteur sur une période de 6 mois. Les postes étant à l'année alternent pour l'un : sur des missions de technicien randonnée et pour l'autre sur des missions en relation avec le pastoralisme (poursuite du programme CAMPAS). Le 3<sup>ème</sup> chef de secteur est quant à lui envisagé sur une période de 5 mois. Les missions sur cette période seront en partie en lien avec les patrouilles de sûreté des ouvrages hydro-électriques, elles se dérouleront en période de vacances scolaires et de pont. Des missions de police sont également à prévoir (circulation motorisée, patrouille lacustre) ainsi que les opérations de mobilisation citoyenne pour le nettoyage de certains sites.

**Un budget maîtrisé**

L'augmentation des coûts marquée par une inflation sans doute amenée à progresser en 2023, conduit à envisager de tendre vers une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement. A ce titre et au regard du retour d'expérience sur la saison 2022, il est proposé de revoir à la baisse les effectifs de la saison estivale en passant de 23 agents à 20 agents intégrant 1 agent en service civique (à discuter).

**Poursuite des missions de sûreté EDF**

Depuis l'année 2022, le dispositif écogardes a diversifié ses missions en répondant aux objectifs de sensibilisation aux risques en rivière en relation avec l'activité hydro-électrique. Cette mission soutenue par un financement spécifique d'EDF Hydro-Méditerranée vient en remplacement des effectifs hydro-guide recrutés par EDF. En accord avec EDF, il est proposé de renouveler le dispositif qui participe au financement des chefs de secteur, du coordinateur et d'un écogarde saisonnier et renforce les moyens affectés à l'organisation de patrouilles à compter du mois d'avril et en après saison entre les mois de septembre et d'octobre.

**Sollicitation des communes en cœur de dispositif (sites fréquentés)**

Depuis 2021, entraînée par les situations de saturation de sites et d'incivilités « post COVID », il est à noter la solidarité des communes qui prennent part financièrement au soutien de l'opération en augmentant les moyens d'actions sur les sites fréquentés. Comme en 2022, le budget prévisionnel 2023 intègre cette contribution des communes les plus concernées par la fréquentation touristique (1 000 €). Chaque commune participante bénéficie de patrouilles spécifiques et de rapports réguliers ainsi que d'une synthèse de fin de saison.

**Missions Conservatoire du littoral**

Comme les années précédentes les missions de patrouille de police de l'environnement sur les sites du Conservatoire du littoral seront financées par les communes concernées Moustiers (site de Courchon) et Bauduen (site de Sulagran). Ce qui participe au financement du temps de travail à l'année (hors GRF) du coordinateur et d'un chef de secteur.

**Poursuite de la mission nettoyage des sites fréquentés et journées citoyennes de ramassage**

Suite aux succès des opérations de nettoyage organisées en 2021 et 2022, il est proposé de poursuivre les objectifs en concentrant les moyens sur les journées de nettoyage citoyen en relation avec les associations locales. Il est proposé de mettre en débat l'opportunité de densifier le dispositif par le recrutement d'un agent en service civique pour une durée de 8 mois affecté à l'appui à la coordination des journées citoyenne de nettoyage de site. L'agent pourra être en partie intégré aux missions de la GRF en saison.

Considérant le plan de financement global suivant :

Coût total TTC : ..... 212 928 €  
 Région : ..... 115 550 €  
 Communes et EPCI : ..... 12 000 €  
 Conseil départemental 04 : ..... 10 000 €  
 Bauduen et Moustiers (police de l'environnement) ..... 6 000 €  
 Autofinancement : ..... 69 378 €  
 dont EDF (partenariat) ..... 10 000 €  
 dont EDF – mission supplémentaire sensibilisation ..... 34 066 €  
 dont PNR Verdon ..... 25 312 €

dont :

**Plan de financement Garde Régionale forestière**

Coût total : ..... 144 438 €  
 Région (80 %) : ..... 115 550 €  
 Autofinancement (20 %) : ..... 28 888 €  
 dont EDF partenariat : ..... 10 000 €  
 dont PNR Verdon : ..... 18 888 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
 Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le  
 et publication le*

Pour extrait conforme

*Le Président  
 Bernard CLAP*

